

Image not found or type unknown



Arret période d'essai, quels sont mes droits assedics

Par **marjouille**, le **09/06/2008** à **10:19**

Indemnisé par les assedics depuis un an, je fais des remplacements chaque mois et en fonction des heures travaillées, je perçois un complement assedic. Je viens de trouver un cdd de trois, j'ai commencé à travailler, sans avoir signé l'arreté prefectoral qui vaut contrat et au bout de deux jours j'ai informé que je ne souhaitais pas continuer cet emploi. Je n'ai pour l'instant ni renvoyé ce contrat, ni envoyé de lettre de démmission, je souhaiterais en fait continuer à percevoir mes indemnités assedic, que dois je faire?